

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr

Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2014356CS0502**

Comité Syndical du 22 décembre 2014

**Date de convocation : 8 décembre 2014
Date d'affichage : 30 décembre 2014**

OBJET : Budget primitif principal 2015.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux du mois de décembre à 10 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Mireille NEESER.

Nombre total de délégués :	72
Quorum :	37
Nombre de délégués présents au moment du vote :	60
Nombre de procurations au moment du vote :	2

Le Président

Rappelle :

- Que le 7 novembre 2014, le Comité Syndical a procédé au débat d'orientations budgétaires pour le budget principal 2015 et en a pris acte (*délibération n°2014311CS0403A*).

Demande :

A Mademoiselle Laure GAUTHIER, Directrice Générale du SDEG 16, de présenter le projet de budget primitif principal 2015 qui a été adressé dans son intégralité aux membres du Comité Syndical, titulaires et suppléants, avec les convocations pour la présente réunion.

Mademoiselle GAUTHIER donne lecture du projet de budget, par chapitre, dans l'ordre suivant : dépenses et recettes de la section de fonctionnement, puis dépenses et recettes de la section d'investissement.

L'état récapitulatif du projet de budget primitif principal 2015 est le suivant :

	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	18 030 043,61	18 030 043,61	36 060 087,22
Investissement	31 436 274,24	31 436 274,24	62 872 548,48
Total	49 466 317,85	49 466 317,85	98 932 635,70

Le Président

Précise :

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

A l'issue de la présentation, aucune question n'étant posée, le Président propose de procéder au vote du budget principal 2015, chapitre par chapitre.

Le vote du Comité Syndical est le suivant :

- Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 : **unanimité** (*aucune abstention*)
- Chapitre 012 : **unanimité** (*aucune abstention*)
- Chapitre 65 : **unanimité** (*aucune abstention*)
- Chapitre 66 : **unanimité** (*aucune abstention*)
- Chapitre 67 : **unanimité** (*aucune abstention*)
- Chapitre 023 : **unanimité** (*aucune abstention*)
- Chapitre 042 : **unanimité** (*aucune abstention*)

- **Les dépenses totales de fonctionnement d'un montant de 18 030 043,61 € sont approuvées à l'unanimité** (*aucune abstention*).

- Recettes de fonctionnement :

- Chapitre 013 : **unanimité** (*aucune abstention*)
- Chapitre 70 : **unanimité** (*aucune abstention*)
- Chapitre 73 : **unanimité** (*aucune abstention*)
- Chapitre 74 : **unanimité** (*aucune abstention*)
- Chapitre 75 : **unanimité** (*aucune abstention*)
- Chapitre 76 : **unanimité** (*aucune abstention*)
- Chapitre 77 : **unanimité** (*aucune abstention*)

- **Les recettes totales de fonctionnement d'un montant de 18 030 043,61 € sont approuvées à l'unanimité** (*aucune abstention*).

♦ La section de fonctionnement du budget primitif principal 2015 est adoptée.

- Dépenses d'investissement :

- Chapitre 20 : **unanimité** (*aucune abstention*)
- Chapitre 21 : **unanimité** (*aucune abstention*)
- Chapitre 23 : **unanimité** (*aucune abstention*)
- Chapitre 13 : **unanimité** (*aucune abstention*)
- Chapitre 16 : **unanimité** (*aucune abstention*)
- Chapitre 041 : **unanimité** (*aucune abstention*)

- **Les dépenses totales d'investissement d'un montant de 31 436 274,24 € sont approuvées à l'unanimité** (*aucune abstention*).

- Recettes d'investissement :

- Chapitre 13 : **unanimité** (*aucune abstention*)
- Chapitre 16 : **unanimité** (*aucune abstention*)
- Chapitre 10 : **unanimité** (*aucune abstention*)
- Chapitre 27 : **unanimité** (*aucune abstention*)
- Chapitre 021 : **unanimité** (*aucune abstention*)
- Chapitre 040 : **unanimité** (*aucune abstention*)
- Chapitre 041 : **unanimité** (*aucune abstention*)

- Les recettes totales d'investissement d'un montant de 31 436 274,24 € sont approuvées à l'unanimité (aucune abstention).

♦ La section d'investissement du budget primitif principal 2015 est adoptée.

- Le budget primitif principal 2015 est adopté à l'unanimité pour un montant total en dépenses de 49 466 317,85 euros et en recettes de 49 466 317,85 euros.

- Le Comité Syndical donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions qui découlent du vote de ce budget et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération à laquelle est joint le budget primitif principal 2015.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.